

■ DEUXIÈME PUBLICATION

1. Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: **Visatol Suisse SA, en liquidation, Neuchâtel**
2. Décision de dissolution par: l'assemblée générale extraordinaire
3. Date de la décision: 30.06.2009
4. Echéance de préavis des créances: **28.10.2009**
5. Adresse pour la déclaration des créances:
Société Fiduciaire Suisse SA, succursale de Pully, avenue Charles-Ferdinand-Ramuz 43, 1009 Pully
6. Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7. Remarques: L'attention des créanciers est attirée sur le fait que la société se réserve le droit de demander la procédure de radiation anticipée selon l'article 745 alinéa 3 CO.

Perrin Habs & Henriod, Notaires
1002 Lausanne

05263006